

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Boulieu-lès-Annonay

Séance du 23 janvier 2019

L'an deux mille dix-neuf et le 23 janvier à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Céline BONNET, Maire.

Présents :

Aurélie BONNET, Yannick BRIAS, Sylvie COCHONNAT, Max DESSUS, Geneviève FAVERJON, Jocelyne FORTEZ, Aurélien FOURBOUL, Delphine GAILLARD, Marie-Josèphe GRENIER, Jean-Yves MONNET, Patricia PAUZE, Nathalie RANDON, Jean-Claude RAYMOND, Jean-Pierre VALENTIN, Jérôme VINCENT

Absents / excusés :

Jean-Pierre CHAPILLON (absent)
Christophe CHIROL (absent)
Janick PEYRAVERNAY (pouvoir à Céline BONNET)

Aurélie BONNET est nommée Secrétaire de séance.

Il est dénombré **seize** conseillers présents (**+ 1 pouvoir**) en début de séance, la condition de quorum étant ainsi remplie, le Conseil Municipal peut délibérer.

ORDRE DU JOUR

- I. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 12 décembre 2018
- II. Actualisation de la délibération n°10 du 07/10/2015 concernant les grades et montants de l'Indemnité Administrative et Technique (IAT) perçue par les agents de la commune de Boulieu-lès-Annonay (Délibération n°1)
- III. Demande de subvention auprès du Syndicat Départemental d'Energies de l'Ardèche (SDE07) pour la création d'un éclairage sur le petit terrain d'entraînement du foot (Délibération n°2)
- IV. Demandes de subventions « Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2019 » auprès de l'Etat (Délibération n°3)

- V. Convention de stage de formation en milieu professionnel entre la mairie de Boulieu-lès-Annonay et le lycée polyvalent Boissy d'Anglas (Délibération n°4)
- VI. Demande de versement d'une subvention exceptionnelle par le Secours Catholique d'Annonay (Délibération n°5)
- VII. Convention de Protection Sociale Complémentaire : Mandat au Centre de Gestion pour la procédure de passation d'une convention de participation au titre du risque Prévoyance-Garantie maintien de salaire (Délibération n°6)
- VIII. Approbation de la convention de mise à disposition temporaire de locaux municipaux et de fiche technique de la salle polyvalente (Délibération n° 7)
- IX. Questions diverses

I. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 12 décembre 2018

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 12 décembre 2018 est approuvé à l'unanimité.

II. Actualisation de la délibération n°10 du 07/10/2015 concernant les grades et montants de l'Indemnité Administrative et Technique (IAT) perçue par les agents de la commune de Boulieu-lès-Annonay (Délibération n°1)

Madame le Maire rappelle que les fonctionnaires et agents territoriaux peuvent, sur décision de l'organe délibérant, percevoir des primes et indemnités en complément de leur traitement indiciaire.

Madame le Maire explique au Conseil Municipal qu'il y a lieu de réactualiser les cadres d'emplois et les montants du régime indemnitaire, liés à des avancements de grades et promotions internes.

¶ Cadre d'emploi	¶ Grade	Montant de référence annuel	Coefficient maximum
Agent de Maîtrise	Agent de maîtrise	475.31	8
Adjoint Technique	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	481.82	8
Adjoint Technique	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	475.31	8
Adjoint Technique	Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	454.69	5
Adjoint Administratif	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	481.82	8
Adjoint Administratif	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	475.31	7,5
Adjoint Administratif	Adjoint administratif 2 ^{ème} classe	454.69	7,5
Adjoint du Patrimoine	Adjoint du patrimoine principal 1 ^{ère} classe	481.82	6
Adjoint du Patrimoine	Adjoint du patrimoine principal 2 ^{ème} classe	475.31	6
Adjoint du Patrimoine	Adjoint du patrimoine	454.69	6
Adjoint d'Animation	Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe	481.82	5
Adjoint d'Animation	Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	475.31	5
Adjoint d'Animation	Adjoint d'animation de 2 ^{ème} classe	454.69	5
Brigadier	Brigadier-chef principal	495.93	2,5

Les primes et indemnités susvisées feront l'objet d'un ajustement automatique lorsque les montants ou taux ou les corps de référence seront revalorisés ou modifiés par texte réglementaire. Le montant réel annuel sera calculé en fonction des arrêtés établis pour chaque agent. Les dispositions faisant l'objet de la présente délibération pourront être étendues aux agents non titulaires de droit public de la collectivité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

- **Approuve** ces modifications

III. Demande de subvention auprès du Syndicat Départemental d'Energies de l'Ardèche (SDE07) pour la création d'un éclairage sur le petit terrain d'entraînement du foot (Délibération n°2)

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de réaliser un éclairage sur le petit terrain d'entraînement créé en 2014 afin que les licenciés puissent l'utiliser en période hivernale.

Madame le Maire signale au Conseil Municipal la possibilité de solliciter une subvention auprès du SDE07.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité**,

- **Autorise** Madame le Maire à demander une subvention auprès du SDE07.

IV. Demandes de subventions « Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2019 » auprès de l'Etat (Délibération n°3)

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la possibilité de solliciter la DETR 2019 (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) en vue d'apporter des améliorations comme des équipements numériques pour les écoles, la mise en accessibilité pour les personnes à mobilités réduite pour les lieux publics, la rénovation des salles de sport ainsi que les vestiaires et sanitaires. La possibilité de prévoir également l'installation d'équipements sportifs de proximité. Mais aussi la rénovation des lieux mémoriels, du cimetière et envisagé dans le respect de la politique écologique une subvention pour des opérations « Zéro Phyto ». Madame le Maire propose de demander à l'Etat une subvention afférente à ce dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- **Autorise** Madame le Maire à demander cette subvention et à signer les documents nécessaires permettant son obtention.

V. Convention de stage de formation en milieu professionnel entre la mairie de Boulieu-lès-Annonay et le lycée polyvalent Boissy d'Anglas (Délibération n°4)

Madame le Maire expose au conseil municipal la convention de stage de formation en milieu professionnel entre la mairie de Boulieu-lès-Annonay et le lycée polyvalent Boissy d'Anglas concernant un élève en classe de Terminale « *Métiers de l'Electricité et de ses environnements connectés* » pour une période de 5 semaines afin d'effectuer des travaux au sein du service technique de la mairie.

Le stagiaire demeure pendant toute la durée de sa formation sous statut scolaire et reste à ce titre, sous l'autorité du chef de son établissement. Du fait de ce statut scolaire, le stagiaire ne peut prétendre à aucune rémunération de la part de l'entreprise. Une gratification peut toutefois lui être versée, si ce montant ne dépasse pas 30 % du SMIC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité**,

- **Autorise** Madame le Maire à signer la convention décrite ci-dessus et les pièces s'y rapportant

VI. Demande de versement d'une subvention exceptionnelle par le Secours Catholique d'Annonay (Délibération n°5)

Madame le Maire soumet au Conseil Municipal une demande de subvention du Secours Catholique d'Annonay pour continuer ses activités et accompagner les personnes en précarité qui vivent sur notre territoire. Le Secours Catholique d'Annonay a envoyé son rapport d'activité 2018 afin de donner un aperçu des actions menées et a également joint son budget pour l'année 2019. Il est rappelé que la compétence des associations de solidarité a été transférée à la communauté d'agglomération le 1^{er} janvier 2018.

Une réponse dans ce sens sera apportée au Secours Catholique d'Annonay.

VII. Convention de Protection Sociale Complémentaire : Mandat au Centre de Gestion pour la procédure de passation d'une convention de participation au titre du risque Prévoyance-Garantie maintien de salaire (Délibération n°6)

Madame le Maire informe le conseil municipal par Le décret n°2011-1474, du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents, ainsi que les arrêtés qui y sont attachés, permettent aux employeurs publics territoriaux de participer à l'acquisition par les agents de garanties d'assurance complémentaire santé et/ou prévoyance.

Cette participation reste facultative pour les collectivités.

Le centre de gestion de l'Ardèche, s'est engagé aux côtés des collectivités en matière de Prévoyance permettant ainsi à près de 2300 agents, de bénéficier d'une couverture complète et performante.

Le conseil d'administration du CDG 07 a décidé de lancer une nouvelle mise en concurrence **courant 2019 pour un effet au 1er janvier 2020**, afin de sélectionner un nouvel opérateur.

Cette procédure a pour objectif de permettre :

- à tout employeur public territorial du département de l'Ardèche affilié au CDG07 d'adhérer à une convention de participation en prévoyance – garantie maintien de salaire,
- à tout agent d'un employeur public territorial ayant adhéré à ce service d'accéder à une offre potentiellement attractive du fait de la mutualisation des risques, en garantie prévoyance, et ce pour une couverture à effet du 1er janvier 2019.

Madame le Maire précise qu'afin de pouvoir envisager de recourir au service dans un objectif de meilleure couverture sociale des agents, il convient de donner mandat préalable au CDG07 pour mener à bien la mise en concurrence pour le risque prévoyance, étant entendu que l'adhésion au service reste libre à l'issue de la consultation.

Considérant l'intérêt de participer à la protection sociale complémentaire « prévoyance » des agents de la collectivité et de s'associer à la démarche de mutualisation proposée par le Centre de gestion, le conseil municipal, **à l'unanimité**,

- **Autorise** Madame le Maire à signer la convention décrite ci-dessus et les pièces s'y rapportant

VIII. Approbation de la convention de mise à disposition temporaire de locaux municipaux et de fiche technique de la salle polyvalente (Délibération n°7)

Madame le Maire invite le Conseil Municipal à prendre connaissance des modifications de la convention de mise à disposition temporaire de locaux municipaux (article 6) et de la fiche technique de la salle polyvalente.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

- **Approuve** dans sa totalité la convention de mise à disposition temporaire de locaux municipaux et la fiche technique de la salle polyvalente.

IX. Questions diverses

- Remerciements de la Ligue contre le Cancer pour la subvention attribuée l'année dernière.
- Présentation des actions entreprises dans le cadre du Grand débat national : cahier de consultation citoyenne, questionnaires thématiques à disposition en mairie, réflexion sur l'organisation d'une réunion publique sous réserve de trouver un modérateur pouvant animer les débats en toute impartialité.

Prochains conseils municipaux :

Mercredi 6 mars

Mercredi 3 avril

Jeudi 9 mai

Mercredi 5 juin

Mercredi 10 juillet

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h50.